



REGLEMENT & RESERVATION SALLE DE REUNION



Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan (C.C.E.P.P.G.)
14A, route de Grillon – 84 600 VALREAS
T. 04.90.35.38.15 / actioneco@cceppg.fr

Art. 1/ Descriptif.

La salle de réunion se trouve au sein de la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal, sise 14C, route de Grillon, 84600 VALREAS.

D'une superficie de 120 m², elle est équipée de :

- Mobilier :
 - 20 tables pliantes 160x80
 - 60 chaises
 - 2 chariots de transport des tables
 - 2 vestiaires
 - 1 paperboard
 - 1 pupitre de conférence
- Equipement audio-video :
 - 1 écran 93 pouces
 - 1 vidéoprojecteur
 - 1 meuble audio
 - 1 enceinte pré-amplifiée
 - 2 micros sans fil avec pied

Art. 2/ Utilisation pour les entreprises hébergées en pépinière d'entreprises.

La salle de réunion est disponible gratuitement sur réservation auprès du service gestionnaire de la pépinière d'entreprises et par ordre d'inscription.

Il est demandé aux utilisateurs de remettre en état cet espace après son utilisation, le nettoyage ne pouvant être effectué après chaque utilisation. Il convient donc, après utilisation, de ranger les chaises, essuyer les tables, éteindre les lumières, ventiler, fermer les stores. Les occupants qui ne respecteraient pas ces consignes ne bénéficieraient plus de ce service.

Chaque occupant étant muni d'un code d'accès lié à la mise sous alarme du site, il pourra utiliser la salle de réunion sans limite de jour ni d'horaire. Cependant, il devra pour autant en informer préalablement le service gestionnaire de la C.C.E.P.P.G.

Les entreprises de la pépinière d'accès utilisant la salle de réunion pourront aussi avoir accès à la salle de restauration attenante dans les conditions précisées dans le règlement intérieur (art.3.3) et aux sanitaires.

Art. 3/ Utilisation pour les entreprises ou structures hors pépinière d'entreprises.

D'après la délibération n°2014-250, les tarifs de locations pour la salle de réunion sont les suivants :

	Entreprises hébergées dans la pépinière d'entreprises	Entreprises / plateforme éco extraction hébergées dans la Cité du Végétal	Entreprises du territoire Enclave des Papes - Pays de Grignan	Entreprises hors territoire Enclave des Papes - Pays de Grignan
1/2 journée (ou réunion en soirée après accord de la C.C.E.P.P.G.)	gratuit	30 €	40 €	70 €
journée	gratuit	50 €	70 €	130 €

Cette location est proposée uniquement durant les périodes d'ouvertures suivantes : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, sur réservation auprès du service gestionnaire de la pépinière d'entreprises.

Pour d'autres créneaux horaires, voir avec la C.C.E.P.P.G.

Les entreprises utilisant la salle de réunion pourront avoir accès à la salle de restauration attenante dans les conditions précisées dans le règlement intérieur (art.3.3) et aux sanitaires.

L'espace de restauration dispose notamment d'un réfrigérateur, d'un micro-ondes, d'un lave-vaisselle, d'une bouilloire et d'une cafetière, ainsi que du mobilier pour la prise des repas.

Il est demandé aux occupants utilisateurs de remettre en état cet espace après son utilisation, le nettoyage ne pouvant être effectué après chaque utilisation. Il convient donc, après utilisation :

- de laver et ranger la vaisselle,
- de s'assurer de la propreté des tables, des chaises, du réfrigérateur, du micro-ondes etc.,
- de ranger les tables et les chaises,
- de ne pas laisser d'aliments périmés dans les réfrigérateurs,
- d'éteindre les lumières.

Un chèque de caution de 500 euros sera demandé à la réservation de la salle de réunion.

Art. 4/ Utilisation pour les structures invitées par la C.C.E.P.P.G.

La Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan se réserve la possibilité d'inviter certaines structures à utiliser la salle de réunion à des fins de promotion de la Cité du Végétal, dans le cadre de Conseils d'Administrations, d'Assemblées Générales... Elle pourra en effet la prêter de façon isolée et ponctuelle à des structures en lien avec la valorisation du végétal (agriculture, formation, partenaires économiques et financiers, structures auxquelles la C.C.E.P.P.G. adhère...).

RESERVATION

Nature de la réunion :

Date et horaires de début et de fin :

Dénomination et adresse de la structure souhaitant utiliser la salle de réunion :

Assurance Responsabilité Civile de l'emprunteur :

Compagnie : N° de contrat :
(Joindre une copie de votre attestation « responsabilité civile »)

Nom du contact pour les formalités de location et d'organisation :

Engagement du locataire :

Je soussigné, Nom, Prénom.....

Qualité.....
Adresse.....
.....
Téléphone..... / Mail.....

- déclare avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle de réunion de la Cité du Végétal.
- m'engage à respecter scrupuleusement tous les articles du règlement.
- m'engage à rendre la salle de réunion ET la salle de restauration propres, rangées, le matériel audio-vidéo et l'électroménager en bon état et accepte, en cas de manquement à cet engagement, de rembourser la C.C.E.P.P.G. de tous les frais de réparation et autres dépenses induites qui s'avèreraient nécessaires pour la remise en état des deux salles et espaces accessibles (salle d'accueil, sanitaires).

Le présent contrat ne sera valable qu'après réception, du chèque de 500€ - chèque à établir à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Fait à Valréas, le **XX XXXXX XXXX**
en 2 exemplaires originaux.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

Pour le concédant
Le Président de la Communauté de Communes
Enclave des Papes – Pays de Grignan

Pour l'occupant.
.....
.....